Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260706-2026_081-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et six juillet à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Sophie LABBÉ en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-081
FINANCES COMMUNALES
REVISION DE TARIFS LOCATION DE SALLE DANCE M MOVE

Arrivée de Violaine JAFFRÉ

Monsieur le Maire expose la demande de l'association DANCE M MOVE proposant des séances de sport (Pilates, Zumba et Strong) sur la commune les mercredi et jeudi à la salle multifonction. Cette demande porte sur la révision des tarifs de location de la salle multifonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **RENOUVELE** la location de salles pour les 6 cours de l'association DANCE M MOVE,

- **DECIDE** de proposer la gratuité pour 3 cours sur les 6 proposés (les 2 cours de Pilates du mercredi soir et le cours de zumba kids du jeudi),

- **DECIDE** que les cours de Pilates du mercredi seront pratiqués dans la salle des associations,

- **DECIDE** de maintenir le tarif de 35,00 € /séance payante pratiquée le jeudi dans la salle multifonction,

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260706-2026_081-DE

- **SOUHAITE** que les 6 cours de Pilates, zumba kids et zumba soient conservés à la rentrée scolaire de septembre 2027.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Sophie LABBÉ

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor